

Décision

Générale

colonial

Décision n° 17-406-1930 accordant un dégrèvement de 400 francs consenti à M. Bertrand sur sa licence de 800 francs à l'année 1929.

n° 17-406-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 septembre 1930

Numéro JO
n° 406 du 30/09/1930

Date du numéro
30 septembre 1930

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies : Vu la décision du conseil du contentieux en date du 9 novembre 1929,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Un dégrèvement de 400 francs est consenti à M. Bertrand, sur sa licence Ge SOU francs afférente à l'année 1929.

Art. 2

Le chef des bureaux du Secrétariat général et le trésorier payeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

CHAPON-Baissac.